



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recouvrement

Question écrite n° 72815

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la gestion du recouvrement des impositions locales par les services de l'État. Elle lui demande si, dans le cadre de la décentralisation et dans un souci d'économies non négligeables pour l'État, il ne serait pas opportun de transférer la gestion des impôts locaux aux collectivités territoriales. Cette démarche s'inscrirait d'ailleurs dans un processus d'autonomie de gestion plus importante pour les collectivités territoriales. En effet, celles-ci doivent être transparentes, redevables et responsables. Elles doivent donc être en mesure de prélever l'impôt et de gérer celui-ci d'un bout à l'autre de la chaîne.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72815

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2276

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)